PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MEMPHRÉMAGOG
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CATHERINE-DE-HATLEY

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 90-256

PRENEZ AVIS que lors de la séance du Conseil qui se tiendra le lundi 6 juin 2022 à 19h30 en présentiel à la salle communautaire municipale, le Conseil municipal prendra en considération la demande de dérogation mineure formulée par le propriétaire du lot 5 515 690, ch. du Ruisseau, en zone Id-9.

Cette demande vise à obtenir l'autorisation pour construire une résidence de 3 étages, en considérant que selon la grille des spécifications nº 99F5485-G-4, introduite par l'article 1.1.6 du *Règlement de zonage* nº 90-256 de la Municipalité, un maximum de 2,5 étages sont autorisés en zone Id-9.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil, relativement à cette demande, lors de la séance du 6 juin 2022.

DONNÉ À SAINTE-CATHERINE-DE-HATLEY, ce 20 mai 2022.

_____

Étienne Langlois-Dor
Inspecteur en bâtiment et en environnement, greffier-trésorier adjoint

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Étienne Langlois-Dor, résidant à Magog, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut en affichant une copie à chacun des trois endroits habituels désignés par le Conseil.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 20e jour du mois de mai de l'année deux mille vingt-deux.

ET J'AI SIGNÉ :

Étienne Langlois-Dor, inspecteur en bâtiment et en environnement et greffier-trésorier adjoint